

MAIRIE DE GRUEY LES SURANCE

COMPTES RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 avril 2012 à 20 H 00

Etaient présents : LAGAUDE Christiane, BEURNE Marie-Odile, BASSOT Roger, CORNU Maryse, MONNE Dominique, JAUBERT Jean-Pierre, PRUNIER Régis, DIDELOT Joëlle, ZERLA Olivier, ZANETTI Frédéric.

Etaient Absents : BERNOT Jean-Marc

Secrétaire de séance : DIDELOT Joëlle

Le Conseil Municipal,

- APPROUVE et VOTE les comptes administratifs 2011 du budget Commune –Forêt – Eau et du CCAS et DECIDE, sur proposition du Maire, l'affectation des résultats :

➤ Budget commune :

Déficit de fonctionnement :	529.99 €
Déficit d'investissement :	104 138.48 €
Restes à réaliser :	16 400.00 €

➤ Budget Forêt :

Excédent de fonctionnement :	86 393.65 €
Excédent d'investissement :	766.99 €

➤ Budget Eau :

Excédent d'exploitation :	12 892.77 €
Excédent d'investissement :	38 021.38 €
Restes à réaliser :	40 849.00 €

➤ Budget CCAS :

Excédent de fonctionnement :	900.77 €
------------------------------	----------

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- Le Conseil Municipal est informé que la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement des syndicats suivants s'élève à :

➤ SIVOS :	29 770.30 €
➤ SMIC :	136.70 €
➤ SDANC :	60.00 €
➤ SIIS :	1 657.50 €

- FIXE les taux des taxes locales comme suit :

- ✓ Taux de taxe d'habitation : 10.49 %
- ✓ Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 14.82 %
- ✓ Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 20.66 %

- ADOPTE les budgets primitifs 2012 en équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Budget Commune :
Fonctionnement : 291 685.00 €
Investissement : 153 441.00 €
Vote : Pour : 8 Contre : 2

- Budget Forêt :
Fonctionnement : 184 643.00 €
Investissement : 8 733.00 €
Vote POUR à l'unanimité

- Budget Eau :
Fonctionnement : 32 604.00 €
Investissement : 130 316.00 €
Vote POUR à l'unanimité

- Budget CCAS :
Fonctionnement : 2 600.00 €
Investissement : néant
Vote POUR à l'unanimité

- SE PRONONCE POUR l'adhésion de la collectivité de Grand au Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale dans le Département des Vosges.

- DECIDE d'amortir les travaux concernant le remplacement d'une partie de la canalisation d'eau potable de Surance d'un montant de 15 238,83 € sur une durée de 30 ans à compter de l'exercice 2013.

- AUTORISE Madame le Maire à réaliser la location du logement n°2 à Monsieur ALBERT Jordan.

Vu par nous, Maire de la Commune de Gruy-lès-Surance pour être affiché 05 avril 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 Août 1884.

A Gruy-lès-Surance, le 05 avril 2012

Le Maire,

Christiane LAGAUE